

Compte-rendu du Conseil Municipal

07 DECEMBRE 2017 à 20h30

PRESENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, Martine ROBERT, Christian BOURDIER, Christian ROYER, Serge COHADE, Pascal MARTIN, David VIALLET, Daniel VAUZELLE

ABSENTES :

Chantal LIOTARD, Claire VIGOUROUX

Modification de l'ordre du jour

Rajout d'une DM budget station-service au point n°4 et rajout au point 11 Autorisation de signature Projet de règlement de copropriété entre l'OPAC et la commune.

1) Validation du dernier CR.

Approuvé à l'unanimité

2) Demande de subvention au titre de la DETR 2018. Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire à hauteur de 10% pour la maîtrise d'œuvre et de 30% pour les travaux soit un montant total de 176 196.25 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

3) Validation du plan de financement pour la région.

L'aide de la Région ne pouvant pas porter sur les postes « Aménagements extérieurs et Maîtrise d'œuvre », le nouveau montant sur lequel est demandée l'aide de la Région s'élève à 530 500 € HT sur une assiette maximum de 400 000 €, le montant de l'aide sollicitée est donc de 50 % de 400 000 € soit 200 000 €.

Délibération approuvée à l'unanimité

4) DM 1 Budget Station- service

Régularisation d'écriture comptable

Délibération approuvée à l'unanimité.

DM2 Budget assainissement

Régularisation d'écriture comptable EDF

5) Cartographie du réseau AEP. Acceptation du devis.

Présentation du devis d'un montant de 11 965.00 €HT de l'entreprise Carto des Sucrs de Lapte concernant la mise en place d'une cartographie complète des réseaux AEP afin que l'ensemble des plans papiers et autres supports soient intégrés dans le logiciel SIG.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6) Bornes de recharges électriques pour le camping

Acceptation du devis de l'entreprise Cycletic d'un montant de 5 146,10 € HT pour l'achat de bornes électriques à recharge rapide pour tout type de batteries de vélos électriques au camping municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

7) Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour des travaux sur le réseau d'eau.

Des travaux de réfection de certains éléments du réseau (chambres de vannes...) et de mise en place d'un poste de chloration autonome sur les réservoirs de Farges et de Silcuzin. Le Cabinet d'études AB2R du Puy en Velay retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre (5 851.50 € HT) pour un montant de travaux estimé à 40 000€ HT

Délibération approuvée à l'unanimité

8) Subvention aux associations

- Viet Vo Dao : 300€ aide à l'acquisition de matériel

- Sports et loisirs : 80€ aide à l'acquisition de matériel

Délibération approuvée à l'unanimité

9) Taxe d'aménagement.

Proposition d'appliquer un taux identique de 5% sur l'ensemble de la commune à partir du 1^{er} janvier 2019. Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Modification des tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2018

Les tarifs n'ayant pas été modifiés en 2017, ils sont revus pour 2018 avec une hausse globale de 2% sur des montants arrondis pour faciliter la facturation.

- PAC (Participation assainissement collectif) 1 302€ TTC

- Réseau assainissement (coût des travaux de construction des parties de branchement situées sous la voie publique) 1232€ TTC

- Réseau eau travaux de branchement 565€

- Assainissement taxe par compteur d'eau 50 € (Tarification selon la consommation en m³, voir *en mairie*).

- Tarif eau taxe par compteur d'eau 44 €. ((Tarification selon la consommation en m³, voir *en mairie*).

- Ouverture et fermeture de vannes d'eau 25€

- Location du gîte de Laniac : 350 €/semaine en basse saison et 400 €/semaine en haute saison

- Gîte d'étape : 11.50 €/la nuitée

- Colombarium : concession de 15 ans renouvelable : 310 € ; concession de 30 ans renouvelable : 620 €

- Concession au cimetière : 135.00 €/m²

- Location du mill-club : association locale : gratuit ; Particulier de la commune : 135 €, Particulier extérieur commune : 270 €

- Travaux de faible importance effectués par les employés communaux :

Tracto-pelle avec chauffeur : 71.00 € /heure

Camion avec chauffeur : 48.00 €/heure

Main d'œuvre : 35.00 €/heure

Les nouveaux tarifs du camping municipal et de location des chalets sont consultables sur le site internet du camping et en mairie.

Délibération approuvée à l'unanimité.

12) Règlement de copropriété en l'office public de l'habitat (OPAC) et la commune.

Le conseil donne pouvoir au Maire de signer le règlement de copropriété entre l'OPAC et la Commune, ce règlement répartit la désignation précise des espaces respectifs et des espaces communs ainsi que leurs charges d'entretien.

Délibération approuvée à l'unanimité

12) Travaux communaux.

Mille Club : Réfection effectuée de la cuisine et de son sol, des peintures

Réfection et aménagement de la place du foirail prévue en 2018

DIVERS

Noël des employés municipaux le 15 décembre 2017 à la Médiathèque.

Vœux du maire le 5 janvier 2018 à 18h00 aux petites canailles

Prochain conseil municipal le **12 janvier 2018 à 20h30.**